



CHARGES HYDRAULIQUES A TRAITER

Débit	1.398	m ³ /j
Capacité	7.100	eq/hab
Budget	3.885.000	euros TTC

DESCRIPTIF GENERAL

Afin de répondre aux exigences de protection du milieu récepteur et de garantir un dispositif compatible avec la réglementation applicable en matière d'assainissement des collectivités, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Romilly sur Andelle a décidé de reconstruire sa station d'épuration.

Dans le cadre de ce projet, nous avons attaché une attention particulière au respect des contraintes de rejet exigeantes par une filière pérenne, à l'exploitation simple et peu énergivore, à la limitation drastique des nuisances sonores, visuelles et olfactives notamment de part l'implantation urbaine de la station.



**STEP de Romilly sur
Andelle**

L'installation comprend :

- poste de relèvement des eaux brutes,
- bassin d'orage,
- prétraitement,
- traitement biologique par boues activées,
- déshydratation par centrifugation,
- chaulage,
- désodorisation sur biofiltre et charbon actif,
- aire de stockage des boues.



Maîtrise d'Oeuvre

 **CABINET MERLIN**
Ingénieurs Conseils

GROUPE 3 architectes

Constructeur – Entreprise Générale

 **Sources**

Mise en service en 2011